CHARTE

DE LA

"Municipal Improvement Association (Association de l'Amélioration Municipale) de la Nouvelle Orléans.

—

Etats Unis d'Amérique, Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans.

Qu'il soit connu, que ce trentième jour du mois de juin, de l'année de notre Seigneur, mil-huit-cent quatre vingt-dix-sept (1897), et de l'indépendance des Etats Unis d'Amérique la cent-vingt-et unième, pardevant moi, James Simeon, notaire dûment commissionné et qualifié, dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, sont venus et ont comparu par connellement les différentes personnes dont les signatures sont ci-inscrites, qui ont déclaré que se prévalant des dispositions des lois de l'Etat de la Louisiane elles se sont, par la présente, formées et constituées en un corps incorporé par la loi, pour les objets et fins et d'après les conventions et les stipulations qui suivent, à savoir:

ARTICLE I.

Le nom de ladite corporation sera "THE MUNICIPAL IMPROVEMENT ASSOCIATION OF NEW ORLEANS"; son domicile sera en la ville de la Nouvelle Orléans et elle aura le droit et l'autorité d'exister avec droit de succession sous son nom incorporé et pour un terme de vingt-cinq ans à partir et après la présente date; d'adopter et d'employer un sceau corporatif et de le changer à plaisir; d'acquérir, acheter, louer, vendre et hypothéquer des propriétés conformes à la loi; d'adopter et d'établir des règlements et régulations pour la gérance de ses affaires en général; de posséder et jouir de tous les droits et privilèges alloués à de telles corporations. Toutes les assignations et autres procédures légales devront être servies au Président, et en son absence, au Vice-Président, agissant en son lieu et place.

ARTICLE II

Les buts objets et fins pour lesquels cette corporation est établie sont par la présente déclarés être:—

Premièrement—La culture de la science et de la littérature par l'établissement et accroissement graduel d'une librairie à l'usage gratuit de tous les membres de l'association, et le maintien d'une salle fournie de tous les journaux, revues et magazines du jour, soit scientifiques, littéraires ou politiques, devant être ouverte aux membres et de leurs invités, sans aucun coût.

Deuxièmement—De faire des arrangements pour des lectures, débats et discussions sur des questions historiques, scientifiques, sociales, civiques et politiques comprenant les problèmes de gouvernement municipal moderne, dans le but d'obtenir des améliorations publiques, l'ordre public, la santé et la prospérité de la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE III.

Les membres de cette association seront les dits souscripteurs à cet instrument et telles autres personnes qui pourront être subséquemment admises parmi les membres par un vote du Bureau de Direction. Chaque membre de l'association devra payer d'avance la somme de $3 comme quoti à annuelle, pour l'année courante, avec l'autorité du Bureau de Direction d'augmenter à $5, et avec l'autorité de l'association d'encore augmenter les dites quotités. Ne pas payer la dite quotité dans les 30 jours qui suivront l'avis et la demande officielle, sera considéré comme une résignation et un abandon de tout intérêt dans l'avoir ou travaux de l'association.

ARTICLE IV.

Toutes les affaires de l'association seront gérées par un bureau de quarante directeurs, qui seront membres de la société jusqu'au deuxième mardi de janvier 1898; et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus, les personnes qui suivent constitueront ce bureau:

I L Lyons, Lewis Johnson' George Lhote, John Hanson Kennard, Geo Soulé, W H Douglas, Hugh McCloskey, Sam Geoghegan, Jno B Meyers, E F Kohnke, Geo B Matthews, Dr Geo E Platt, W H Dwyer, James C Hill, S F Hesslip, Wm B Bloomfield, Charles Janvier, Geo W Young, W H Byrnes, W A Gordon, T J Stanton, W E Lawrence, Thos J Woodward, E M Walmsley, J C Morris, J Weis, Herman Meader, W B Schmidt, John Everett, Breedlove Smith, J W Hearn, Peter S Lawton, Dennis Sheen, Maurice Stern, J B Sinnot, C Edmund Kells, Jr, P W Muiqueesy, Robt B Jones, J C Murphy and W W Carre.

Neuf membres de ce Bureau de Direction constitueront un quorum pour la transaction des affaires. Le second mardi de janvier 1898 et de chaque année qui suivra une réunion générale de l'association sera tenue pour l'élection d'un Bureau de Directeurs et tels autres buts qui seront nécessaires. A chaque réunion générale le Bureau de Direction sera élu par un vote d'une majorité des membres présents: Le vote sera pris par ballottage. Toutes les vacances dans le Bureau ou parmi les officiers seront remplies par les membres restants. Les détails des travaux et de la gérance de l'association seront spécifiés dans les règlements qui seront faits de temps en temps par le Bureau de direction; et quand ils seront faites de cette façon ils devront être suivis par tous les membres de l'association, mais il n'y aura pas de note par procuration.

ARTICLE V.

Les officiers de l'association seront un président, sept vice-présidents et un trésorier, qui seront tous membres du Bureau de Direction, et un secrétaire qui n'aura pas besoin d'être membre du Bureau de Direction, et ils seront élus annuellement par le Bureau, commençant le second mardi de janvier 1899; en attendant les personnes qui suivent seront les officiers de cette association:

Président—Wm B. Bloomfield.
Premier Vice Président—I. L. Lyons.
Deuxième Vice-Président—Geo. Lhote.
Troisième Vice-Président—Hugh McCloskey.
Quatrième Vice-Président—Lewis Johnson.
Cinquième Vice-Président - Herman Meader.
Sixième Vice Présilent—T. J. Woodward.
Septième Vice Président—E. F. Kohnke.
Trésorier—Julius Weis.
Secrétaire—J. H. Kennard.

ARTICLE VI

Aucun membre de ladite association ne sera tenu responsable des contrats ou fautes de ladite corporation, ni responsable de sa contribution d'aucun montant autre que la balance non payée que ledit membre devra à ladite organisation, et aucune informalité dans l'organisation n'aura pour effet d'annuler cette charte ou d'exposer les membres à aucune responsabilité.

ARTICLE VII.

L'acte d'incorporation pourra être amendé, edifié ou altéré, ou ladite corporation pourra être dissoute par un vote des deux-tiers des membres présents à une réunion spéciale des membres convoqués à cet effet, et après la publication d'un avis pendant vingt jours consécutifs dans un journal quotidien de la Nouvelle-Orléans, laquelle publication sera considérée comme un avis suffisant à tous les membres de l'association à telle réunion.

En cas de dissolution, tant par telle action ou par l'expiration du temps fixé pour la durée de la charte; les affaires de l'association seront liquidées par trois membres nommés par une réunion semblable apposée de la même façon.

Fait et passé dans mon bureau à la Nouvelle-Orléans, Lne., au jour et à la date ci-dessus inscrits, en présence de James E Mullen et James L Harris, témoins compétents, résidants de cette ville qui ont signé les dits articles avec les dites personnes qui ont comparu et lecture, après que lecture ait été dûment faite.

[Original signé]

I L Lyons, W H Lawrence, Lewis Johnson, Jos Trautman, George Lhote, Thos J Woodward, John Hanson Kennard, E M Walmsley, Geo Soulé, J C Morris, W H Douglas, J W Hearn, Hugh McCloskey, Herman Meader, Geo Geoghegan, Jno B Meyers, John Everett, Breedlove Smith, J W Hearn, Peter S Lawton, Dr Geo E Platt, M. D., W H Dwyer, Peter S Lawton, James D Hill, Dennis Sheen, S F Hesslip, Maurice Stern, Alex J Dwyer, J B Sinnott, Wm B Bloomfield, C Edmund Kells, Jr, Charles Janvier, P W Muiqueesy, Geo W Young, Robt B Jones, W H Byrnes, J C Murphy, W A Gordon, W W Carre, T J Stanton, John T Gibbons, Patrick McCloskey, Jos Trautman.

JAMES E MULLEN,
JAMES L HARRIS,
Témoins.
JAS. SIMEON, Notaire Public.

Nouvelle Orléans, 30 juin 1897.

Ceci-dessus acte d'incorporation m'ayant été soumis pour examen en ce qui concerne sa légalité, je suis de l'opinion que les buts et objets de la corporation, tels qu'ils sont spécifiés dans le dit acte, sont légaux, et qu'aucune des dispositions qu'il contient n'est contraire à la loi.

(Signé) JOHN J. FINNEY,
Assistant Avocat de District pour la paroisse d'Orléans.

Je, soussigné, annotateur des hypothèques, en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ces présents que l'acte ci-dessus d'incorporation de The Municipal Im Association of New Orleans a été dûment enregistré ce jour en mon bureau dans le livre 600, folio —

Nouvelle-Orléans, Lne. 30 juin 1897
(Signé) JAMES E. KELLY,
Annotateur des Hypothèques.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans.

Je, James Simeon, notaire dûment commissionné et qualifié en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ceci que la copie ci-dessus est une vraie et exacte copie de l'acte primitif d'incorporation de The Municipal Improvement Association of New Orleans, aussi bien que les différents certificats de l'avocat de district et de l'annotateur des hypothèques en et pour cette paroisse, ci-dessus attachés et enregistrés dans les archives dans mon bureau.

En foi de quoi, j'ai signé et apposé mon sceau officiel à la Nouvelle-Orléans, Lne., le 30me jour de juin A. D. 1897.

{Sceau} JAS. SIMEON,
Notaire Public.

2 juil—2 8 15 22 29

VENTES A L'ENCAN

PAR PAUL & GURLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PLACEMENTS ATTRAYANTS

Propriétés de choix dans le Troisième District.

Jolis cottages seuls et doubles sur les rues Bourgogne, Louisa et Congress.

Succession de Mme Elizabeth Hart Szabary.

No 51,751—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, Encanteur—Bureau No 727 rue Commune—Le MARDI, 10 août 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 rue Commune, entre les rues St-Charles et Camp, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 30 juin 1897, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Mme Elizabeth Hart Szabary, épouse du Dr Latzi Szabary; il sera vendu aux enchères publiques, à savoir—

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, etc., qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Port, Enghein, maintenant avenue Lafayette, et Amour, maintenant Rempart, mesurant, en mesure américaine, 29 pieds de face sur la rue Craps, maintenant Bourgogne, par 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un confortable cottage double couvert en ardoises, désigné par les numéros municipaux 2617 et 2619 rue Bourgogne, bien subdivisé, bonne cour, bonne localité comme lieu des locataires permanents et rapportant $16 par mois.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies, privilèges, etc., qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Pické, Dauphine, Bourgogne et Louisa, désigné comme lot No 13 sur un plan de L. J. Pilié, en date du 17 mai 1883; le dit lot mesure (au pied américain) 32 pieds de face à la rue Louisa sur une profondeur de 118 pieds 3 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une jolie et confortable résidence simple, connue comme le No 837 rue Louisa, confortablement subdivisé grande cour avec une entrée pour wagon, une bâtisse en bois à deux étages couverte en ardoises dans le fond, un bon vossinage, près de toutes les commodités et désirable pour occupation ou pour un placement. Loyer à bas prix à $12 par mois à de bons locataires.

3° Deux certains lots de terre (formant l'encoignure des rues Dauphine et Congrès) ensemble avec toutes les améliorations, etc. qui s'y trouvent, situés dans le 3ème District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Congress, Dauphine, Indépendance et Royale, désigné comme lots B et C, sur un plan de Edgar Pilié, voyer, en date du 26 août 1895, et mesurant comme suit: le lot B mesure 31 pieds 5 pouces de face à la rue Congrès sur une profondeur entre lignes parallèles de 98 pieds 9 pouces et 4 lignes, et le dit lot C mesure 45 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Congrès sur une profondeur entre lignes parallèles et face à la rue Dauphine de 66 pieds 9 pouces et 2 lignes, le tout conformément à un plan de A. D'Hémécourt en date du 17 janvier 1848 et par Jos Pilié, voyer, en date du 31 mars 1835.

Les améliorations consistent en un bon et confortable cottage double convenablement arrangé à l'encoignure des rues Congress et Dauphine, portant le No mun. 739 rue Congress, commandant un bon locataire, un voisinage s'améliorant et près de toutes les commodités.

Conditions—Un tiers en plus comptant, au gré de l'acquéreur et le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque, etc., sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an, ensemble avec toutes les clauses usuelles de garanties. Les acquéreurs assumeront les taxes de 1897 en sus du prix de leur adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Fred. Adolph, notaire. Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

4 juil—4 11 18 25—août 1 8 à date.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une Grande Propriété de Valeur Améliorée dans le Deuxième District,

Etant les Nos 918, 920 et 922 rue Toulouse, entre les rues Dauphine et Bourgogne,

Anciennement connue comme "Louisiana Troy Laundry."

Robert E. Rusha vs Walter Hernandez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 53,845—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier district de cette ville, le JEUDI, 12 août 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, St-Louis, Dauphine et Bourgogne, étant l'ilet No 90, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés comme les numéros neuf cent dix-huit, neuf cent vingt et neuf cent vingt deux rue Toulouse. La dite portion de terre est décrite comme deux lots se joignant et mesurant ensemble, mesure américaine, soixante-quatre pieds, dix pouces de face sur la rue Toulouse par une profondeur de cent soixante-deux pieds trois pouces, le tout plus ou moins entre ligne parallèles.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

9 juil—9 16 23 30 août 6 12

Succession de Mme Caroline Friedmann, Vve de Lorenzo Herberger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 54,045—Division D—Attendu que Joseph F. Herberger a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Caroline Fredmann, Vve de Lorenzo Herberger, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

22 juil—22 27 30

PLUS de cheveux gris.—En se servant du régénérateur instantané des cheveux, de Chas Muller, il changera instantanément les cheveux gris en leur couleur naturelle; il n'est pas nuisible; d'un usage facile, pas de graisse; prix, $1; présenté seulement par Chas Muller, 1, rue Pauline. Coiffeur sans danger.

15 août—1 1 [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente par le Shérif Civil d'un grand assortiment de meubles de maison de valeur, etc.

Philip W. Seelig vs Nettie Gathright

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 40,181—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 28 juillet 1897, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un mou entrepôt rue Ste-Anne, entre les rues Royale et Chartres—

Un grand lot de meubles de maison divers, etc., d'après inventaire.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

17juil—17 18 19 20 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une propriété de valeur dans le Deuxième District, No 2637 rue Toulouse, entre les rues Dorgenois et Broad, (la rue à l'arrière étant la rue St-Pierre.)

W. C. Faust et James McRacken, recevants du Pelican Homestead & Buildings Association vs William Weiser.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 53,866.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 12 août 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 102, borné par les rues Ste Anne, Orléans, Bourgogne et Remparts et mesurant vingt deux pieds de face à la rue Ste Anne, sur une profondeur de soixante quinze pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

2 juillet—2 9 16 23 30—août 5

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Grandes Propriétés de Valeur du Sixième District. Dans l'ilet borné par l'avenue Napoléon, les rues Jena, Annonciation, anciennement Jersey et Laurel.

Avec bâtisses et améliorations.

Joseph Seidel vs Thomas E. Evershed.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 52,417—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 5 août 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Dou ne, Galvez et Miro, désignés comme lots Nos. 6 et 7 de l'ilet No. 22, sur un plan dressé par A. D'Hemecourt, voyer, en date du 16 juillet 1853 et déposé en l'étude de P. C. Cuvillier, ancien notaire conformément audit plan, lesdits lots se touchent et mesurent chacun vingt huit pieds six pouces de face à la rue Bienville sur une profondeur de cent huit pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
FRANK ZENGEL,
Avocat pour les plaignants.

2 juil—2 9 16 23 30—5 août.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un lot de terre de valeur dans le Deuxième District.

Joseph Vaccaro vs Paul N. Verneuille.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 53,777—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 12 août 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet munic pal No 320, borné par les rues Ursulines, Hôpital, Dorgenois et Rocheblave; lequel dit lot de terre est désigné par le numéro douze sur un plan dressé par J. A. Pueyo architecte, le 16 juillet 1844 et déposé pour référence dans le Bureau de Félix Percy, alors notaire en cette ville, et mesurant, conformément au dit plan, en mesure américaine, trente-sept pieds quatre pouces de face à la dite rue Ursulines sur cent trois pieds deux pouces et huit lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

9 juil—9 10 16 23 30—août 6 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée du Deuxième District,

Rue Bienville, entre les rues Broad et White, (la rue à l'arrière étant la rue Douane.)

Firemen's Building Association vs Mme Sarah Coll et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 51,679—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 29 juillet 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues White, Douane, Broad et Bienville, désigné par la lettre A de l'ilet No 363, mesurant, conformément au dit plan du voyer Arthur De Armas, le 2 janvier 1889, trente-deux pieds deux pouces de face à la rue Bienville sur une profondeur de cent trente-quatre pieds neuf pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

25 juin—25—juil 2 9 16 23 29

Succession de Philip Stubenrauch et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 52,818—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par A. G. Ricks, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

Dinkelspiel & Hart, avocats.

22 juil—22 27 31

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une propriété dans le Deuxième District.

1er morceau étant un lot vacant sur la rue Ste-Anne, entre les rues Gayoso et Salcedo.

2me morceau étant une propriété améliorée portant le No 1030 sur la rue Ste-Anne, entre les rues Bourgogne et Remparts.

Gus. Seidel vs Mlle Louise Durousseau

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 53,815—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier district de cette ville, JEUDI, 5 août 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 405, borné par les rues Ste-Anne, Gayoso, Orléans et Salcedo, le dit lot est désigné par le No 15 et mesure au pied américain trente-et-un pieds six pouces de face à la rue Ste-Anne, le même mesurement sur la ligne du fond par quatre-vingt-neuf pieds sept pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 14 et quatre-vingt-neuf pieds six pouces et cinq et demie lignes sur la ligne qui le divise du lot No 16, le tout conformément au dit plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 15 juin 1871 et déposé en l'étude de F. D. Seghers, notaire, comme plan numéro an.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 102, borné par les rues Ste Anne, Orléans, Bourgogne et Remparts et mesurant vingt deux pieds de face à la rue Ste Anne, sur une profondeur de soixante quinze pieds.

Saisi dans l'affaire ci-de sus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

2 juillet—2 9 16 23 39—août 5

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Grandes Propriétés de Valeur du Sixième District. Dans l'ilet borné par l'avenue Napoléon, les rues Jena, Annonciation, anciennement Jersey et Laurel.

Avec bâtisses et améliorations.

Joseph Seidel vs Thomas E. Evershed.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 52,417—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 5 août 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir—

Un grand coffre-fort en fer, 2 voitures à fur éraille, 1 cheval noir, 1 buggy, 1 office desk, 2 sets de harnais.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

A. F. CHEVALLEY,
Constable de la 4ème Cour de Cité.

27 juil—27 —3 6 août

VENTES PAR LE CONSTABLE.

J. Callan vs Robt. Austin.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle-Orléans—No 34,762—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. P. F. Hennessey, juge de la Troisième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, remplaçant l'Hon. W. R. Richardson, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, absent en congé, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, rue Lafayette, entre les rues Camp et Magasins, le MARDI, 3 août 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir—

Un piano, tabouret et couverture; un lot de meubles de maison, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après un inventaire enregistré en mon Bureau. Conditions—Comptant sur les lieux.

ED. P. FOLEY,
Constable de la Première Cour de Cité.

24 juil—24 29 - août 3

V. H. Provensol vs S. P. Brown et Jas. Robinson, in solido.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle Orléans. — No 34,799 — En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. W. R. Richardson, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux situés au No 1824 rue Sud Franklin, en oignure St-André, MARDI, le 27 juillet 1897, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un lot de médicaments en bouteilles. Vitrines, comptoirs, savons, brosses Un lot de bouteilles à médicament vides, etc Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ED. P. FOLEY,
Constable, Premié e Cour de Cité.

17 juil—17 22 27

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Chas. Wirth vs Jules Simon.

QUATRIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans— No 17,364. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. R. H. Downing, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente aux enchères publiques à la maison de cour, à l'encoignure des avenues Louisiana et St-Charles, No 1550, le Sixième District de cette ville, le MARDI, 4 août 1897, à 11 heures A. M précisées, des propriétés ci-dessous, décrites à savoir:

Un orgue automatique et 43 rouleaux de musique.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

A. F. CHEVALLEY,
Constable Quatrième Cour de Cité.

23 juil—23 28— août 3

Succession de Egidius Ernst.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 51,435—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Maria Burlege Ernst, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

M. A. E. Blackmar,
708 rue Union.

20 juil—20 24 29

Succession de Louis Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 54,043—Division D.—Attendu que Mme Selina Hertz, veuve au premier mariage de Leopold Levy et maintenant femme de Simon Kohlman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Levy, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour les quelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

20 juil—20 24 29

Succession de Paul Milliet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 53,730—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Alice Milliet, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

D. J. Dowers, Avocat,
Chambre 2, 3me étage, Bourse au Coton,

22 juil—22 27 31

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIvile de District pour la paroisse d'Orléans—No 54,001—Division E—Cour Civile de District—Bartholomew Moran vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétionnaire Bartholomew Moran, insolvable dans cette affaire, soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers; qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant Michael Griffin, notaire public, à son Bureau, No 636 rue Gravier en cette ville, commençant le LUNDI, 16me jour d'août 1897, à 11 h. A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, s'ils un syndic et voter sur toutes les affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que E. J. Moral, Esq, avocat, soit appointé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle Orléans, 12 juillet 1897.

Signé: GEO. H. THEARD,
Juge.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
WM. H. PASCOE, Avocat.

15 juil—15 25—23 août

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété de valeur améliorée du premier district,

Connue comme Nos 2107 et 2109 rue Palmyre, entre Johnson et Galvez.

Eureka Homestead Society vs Succession de Philip J. Reilly.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 53,787—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 5 août 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 521, borné par les rues Sud Galvez, Palmyre, Gasquet et Jackson, maintenant avenue Cleveland, et Johnson, désigné par le No 24 sur un plan dressé par C. A. Hodin, architecte en date du 11 mars 1857 et déposé en l'étude de M. Gernon, notaire; le dit lot mesure vingt-six pieds quatre lignes de face à la rue Palmyre sur une profondeur de cent neuf pieds dix pouces trois lignes entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

2 juil—2 9 16 23 30—5 août

PAR LE CONSTABLE.

Dr J. N. Roussel vs James Robinson.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans Dossier No 17,861—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. R. H. Downing, juge de la 4ème Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à mon entrepôt, coin Valence et Camp, dans le sixième district de cette ville, VENDREDI, 6me jour d'août 1897, à 11 heures A. M., de la propriété décrite ci-dessous, à savoir: —

Un grand coffre-fort en fer, 2 voitures à fur éraille, 1 cheval noir, 1 buggy, 1 office desk, 2 sets de harnais.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

A. F. CHEVALLEY,
Constable de la 4ème Cour de Cité.

27 juil—27 —3 6 août

VENTES PAR LE CONSTABLE.

J. Callan vs Robt. Austin.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle-Orléans—No 34,762—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. P. F. Hennessey, juge de la Troisième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, remplaçant l'Hon. W. R. Richardson, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, absent en congé, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, rue Lafayette, entre les rues Camp et Magasins, le MARDI, 3 août 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir—

Un piano, tabouret et couverture; un lot de meubles de maison, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après un inventaire enregistré en mon Bureau. Conditions—Comptant sur les lieux.

ED. P. FOLEY,
Constable de la Première Cour de Cité.

24 juil—24 29 - août 3

V. H. Provensol vs S. P. Brown et Jas. Robinson, in solido.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle Orléans. — No 34,799 — En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. W. R. Richardson